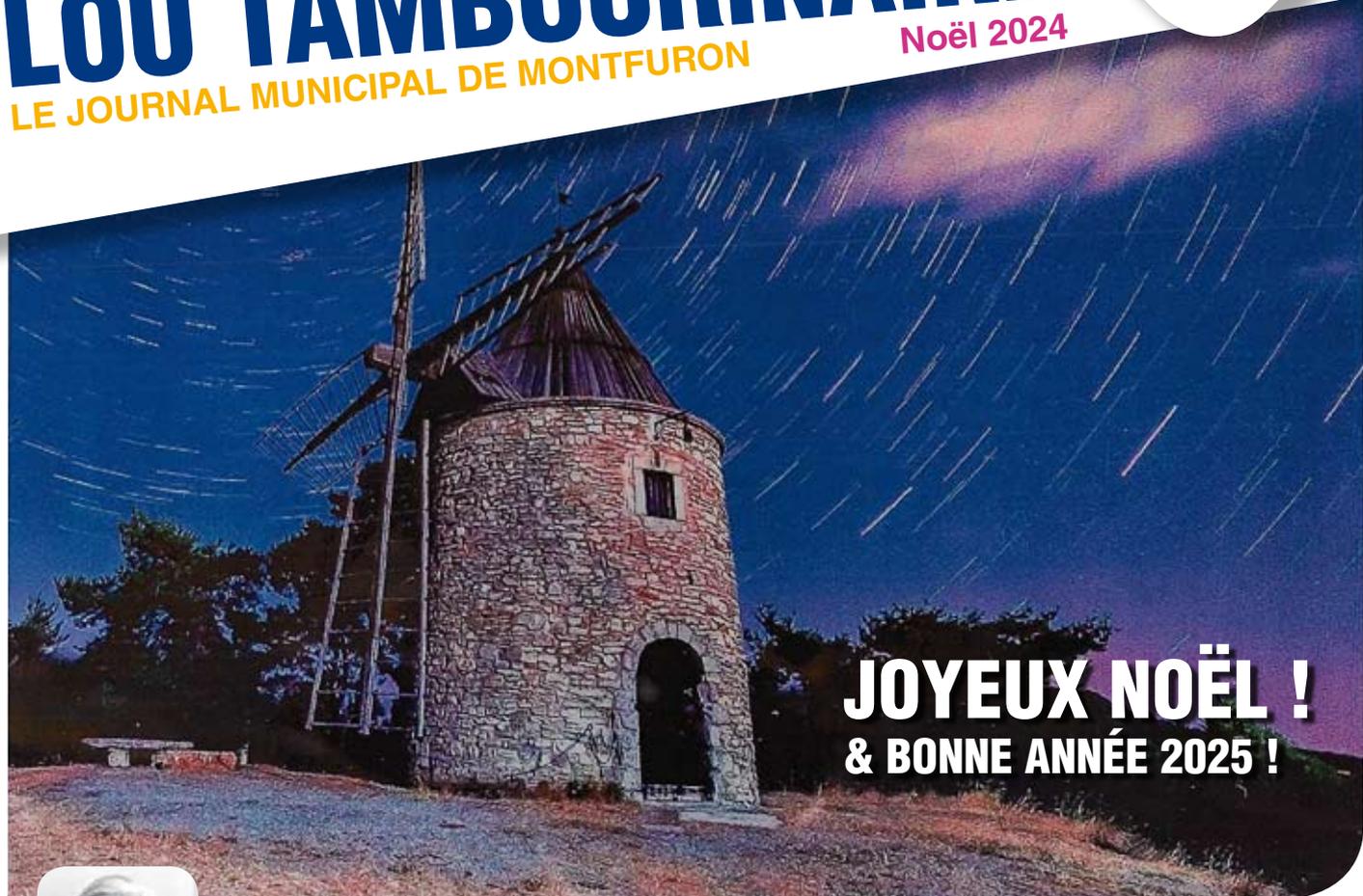




# LOU TAMBOURINAÏRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Noël 2024



## JOYEUX NOËL ! & BONNE ANNÉE 2025 !



Chères Montfuronaises et chers Montfuronais.

Alors que cette année 2024 va s'achever, que retenir de celle-ci ?

**Au plan des élus du Conseil Municipal**, du secrétariat général, les activités subissent la prolifération complexe, normative et législative. **Du coup, les dossiers d'investissements, en particulier, aboutissent tardivement... ou pas du tout !**

Depuis cinq ans, les projets de photovoltaïque et de lotissement sont en stand-by, à cause de la bureaucratisation administrative ou de contentieux : *l'État ayant donné le pouvoir aux particuliers au détriment de l'intérêt général.*

**Nous vivons une crise d'efficacité de l'action publique** et aussi une intoxication à la réunionniste aiguë.

Face à ces difficultés et à cette période d'incertitude, nous ferons tout pour rester **un pôle de stabilité** en assurant le service public au quotidien. Nous espérons que nos élites nationales libéreront nos capacités d'agir avec pragmatisme, innovation, efficacité.

**Au plan de la vie du village** : dans l'éclat d'un soleil chaud d'été, les animations festives et culturelles furent accueillantes et généreuses. Dernièrement, **le marché d'Avant-Noël et la crèche eurent un succès immense** et très chaleureux, aux dires des visiteurs venus si nombreux.

Je profite de cet instant pour remercier tous les élus et les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ces événements.

Par ailleurs, **notre attractivité touristique est en forte expansion** avec notre moulin à vent, notre jardin à papillons et notre belvédère, le Castelas, ainsi que notre restaurant gastronomique, nos vues imprenables et notre chemin de randonnée.

Notre village apaisant se respire, les senteurs du bon air nous emplissent de manière aussi délicieuse qu'addictive. Le chant des oiseaux nous accompagne au fil des déambulations dans les ruelles étroites, sur la place centrale, d'un espace à l'autre...

Enfin, **2025 sera l'année de multiples défis**, espérant des jours meilleurs de santé, de joie et de fraternité. Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons Montfuronaises et Montfuronais de belles fêtes de Noël et de nouvel an, dans la joie et la sérénité.

Pierre FISCHER /  
# Maire de montfuron #



Mairie de Montfuron - Place de la Mairie - 04110 Montfuron

Tél. 04.92.76.41.65 - [mairie@village-montfuron.fr](mailto:mairie@village-montfuron.fr) - [montfuron.dlva.fr](http://montfuron.dlva.fr) - [facebook.com/mairiemontfuron](https://facebook.com/mairiemontfuron)

# UN MARCHÉ D'AVANT-NOËL FESTIF !

## MONTFURON : UN MARCHÉ DE L'AVENT QUI RÉITÈRE DANS LE SPECTACULAIRE !

La municipalité de Montfuron et l'association des parents d'élèves « Les lys des champs » ont le plaisir d'annoncer la nouvelle édition de leur "Marché d'Avant-Noël". Cet événement qui semble désormais bien installé, se tiendra dimanche 17 novembre 2024.

De nombreuses animations (gratuites) sont inscrites au programme de ce marché d'artisans et producteurs locaux. Les enfants pourront profiter, tout au long de cette belle journée d'ateliers créatifs, de maquillage, de balades à poney, d'une séance photo avec le Père Noël mais aussi d'une distribution de friandises. Avec leurs parents ils pourront aussi visiter la crèche de Noël (qui sera inaugurée à cette occasion) ainsi que le moulin à vent et son jardin à papillons, participer

à une vente de santons et assister à des démonstrations de danse, de gospel et de musique... Une tombola et un stand de restauration rapide seront aussi organisés au profit des projets pédagogiques de l'école du village.

Cependant le clou de la journée sera bien évidemment la venue du Père Noël, qui donnera de nouveau dans le spectaculaire ! En effet il atterrira cette année au pied du village après un vol en para-moteur !

Les organisateurs espèrent que le public viendra nombreux et qu'il n'hésitera pas à relayer l'information le plus largement possible : chacun est le bienvenu à cet événement.

D'S (CLP)

HPI N°44 du 08 au 14 novembre 2024

### Dans la presse !

## MONTFURON : UN MARCHÉ D'AVANT-NOËL RÉUSSI !

HPI N°48 du 29 novembre au 05 décembre 2024.

Belle affluence et belle réussite en ce dimanche 17 novembre à Montfuron pour ce marché d'Avant-Noël organisé par l'association des parents d'élèves Les Lys des champs, avec le concours actif de la municipalité.

Les artisans et commerçants de produits locaux étaient nombreux à avoir installé leur étal et ont pour la plupart tous réussi leur journée. En effet les allées du marché n'ont pas désempies un instant : le public n'ayant pas fait défaut à ce premier marché de l'Avant de la saison.



La météo ensoleillée et la promesse d'une arrivée spectaculaire du Père Noël n'étaient certes pas étrangères à cette réussite. **L'organisation, rodée et l'accueil toujours aussi enthousiaste des parents d'élèves, année après année, aussi.**

Quant au Père Noël, il a malheureusement dû renoncer à une arrivée triomphale en para-moteur – un vent un peu trop fort ayant joué les trouble-fêtes – mais il a quand même tenu à venir au devant des enfants, monté sur un beau cheval ; avant de leur distribuer bonbons et friandises, puis de poser avec eux pour une séance photo.

Quant aux autres animations, elles étaient nombreuses : *tombola, ateliers créatifs, maquillage, concert de l'Atelier Jazz de Reillanne, démonstration de forge et inauguration de la crèche de Noël du village.*

De plus, **la mairie avait convié le Haras des K, de Cereste et leurs poneys** pour offrir aux petits et grands de jolies balades dans le village.

Que tous – *organisateurs, commerçants, visiteurs ainsi que les journalistes et médias ayant couvert ou assuré la promotion de l'événement* – soient remerciés pour leur contribution à cette belle manifestation.

Sylvain D'Apuzzo - HPI



Les Poneys et lutins du Haras des K, pour de jolies balades...



La venue du Père Noël a fait de petits heureux...



De nombreux stands & animations...

## SOMMAIRE:

**VIE COMMUNALE :**  
*École communale* p. 3  
*Fête de la Science* p. 4  
*Congrès des Maires* p. 11

**AU VILLAGE :**  
*Festivités* p.2  
*Au fil des saisons* p.10  
*Hommage* p. 11

**CONSEILS  
MUNICIPAUX** p. 5

**Numéros utiles** p.12  
**Commerces, Activités  
& Artisanat** p.12

## ÉCOLE COMMUNALE

### UNE SEMAINE À LA PISCINE !



Du 4 au 8 novembre tous les élèves de l'école communale ont participé à une semaine intensive de cours de natation au Centre Aquatique Bernard Jeanmet-Péralta, la nouvelle piscine de DLVAgglo, à Manosque.

Soit 4 jours de 2 séances, une le matin et l'autre l'après-midi. Une salle avait été mise à disposition pour le repos et les temps pédagogiques.

Les enfants se sont tous perfectionnés et ont pu profiter du beau temps pour pique-niquer sur la terrasse extérieure.

En outre, la MAIF leur a fait bénéficier d'une intervention de prévention des risques de noyade.

**Une semaine très profitable pour tous nos élèves.**



Halloween, 31 octobre 2024.

## CINÉMA + PATINOIRE

Vendredi 13 décembre, les élèves profitèrent d'un après-midi récréatif avec tout d'abord une séance de cinéma « Nico, le petit reine » puis glissèrent sur la patinoire installée sur le parvis du cinéma CGR de Manosque.

## FÊTE DE LA SCIENCE

Vendredi 11 octobre, nous avons pris le bus pour aller à la salle des fêtes de Manosque à la fête de la science.

Nous avons fait 4 ateliers :

- Les 5 sens
- La programmation d'un petit robot
- La vie nocturne
- La vie souterraine

**C'était trop bien !** Pour rentrer nous avons repris le bus des collégiens et des lycéens.

# Les élèves de l'école de Montfuron #

### ROBOTS



Le robot à programmer a la forme **d'une abeille**.

Il fonctionne grâce à des plaquettes blanches posées sur une console de commande pour donner les ordres les uns après les autres.

**Le robot peut faire 4 actions** : avancer, reculer, tourner à gauche ou à droite. Pour rendre les parcours plus compliqués, il y avait des petits obstacles.

# Charlie et Gabin #



### LA VIE SOUTERRAINE

Le sol est constitué d'un mélange de 2 matières :

- **La matière organique** (feuilles mortes, bois)
- **La matière minérale** (pierres, sable)

Il y a aussi de l'eau et de l'air. Ce sont les petites bêtes qui font le mélange.



Les petites bêtes qui vivent dans notre sous sol :

- **Les vers de terre ou lombrics**
- **Les cloportes**
- **Les collaboles**
- **Les fourmis**
- **Les mille-pattes** (de la famille des iules)
- **Les pseudo-scorpions**
- **Les acariens**

# Samuel et Benjamin #



### LES 5 SENS

Il existe 5 sens :

- **L'ouïe** (avec les oreilles)
- **L'odorat** (avec le nez)
- **La vue** (avec les yeux)
- **Le goût** (avec la langue)
- **Le toucher** (avec toute la peau)

À la fête de la science, il y avait plusieurs activités :

- **Des miroirs grossissants** pour se regarder et regarder notre langue
- **Une table lumineuse** pour fabriquer des couleurs. Pour faire du vert, il faut du bleu et du jaune, pour faire de l'orange, du rouge et du jaune...
- **Des boîtes à toucher** (mou, doux, lisse...)
- **Des boîtes à sentir** pour deviner les odeurs (moutarde, menthe, lavande, vanille, cacao, vinaigre, cannelle...)

À la fête de la science, il y avait aussi un tuyau pour s'entendre de loin, **un kaléidoscope**.

# Rune, Naïs, Solea et Rose #

### LA VIE NOCTURNE



Sur notre territoire, de nombreux animaux ont une activité nocturne :

- **Le sanglier**
- **Le loup**
- **Le renard**
- **Le chevreuil**
- **Le cerf et la biche**
- **Le blaireau**
- **La grenouille**
- **Le hérisson**
- **La chauve-souris**
- **La martre**
- **Le hibou et la chouette...**

La journée, ces animaux se cachent dans la forêt mais il existe une pollution très dangereuse pour ces animaux, **c'est la pollution lumineuse** (les enseignes de magasins, les rues des villes qui restent allumées la nuit...).

À cause de la lumière la nuit, les papillons se brûlent les ailes, le renard ne peut plus chasser, la grenouille ne chante plus et ne pond plus, les chauves-souris ont du mal à trouver de la nourriture pour leurs petits, les oies migratrices ne voient plus les étoiles qui les guident, les hérissons se font écraser.

**Alors c'est important d'éteindre un maximum de lumières la nuit**

# Alice et Lynn #

# CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : [montfuron.dlva.fr](http://montfuron.dlva.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

### 1) Cession du broyeur, bien mobilier a titre onéreux et autorisation de son encaissement

M. G. Guillot, adj. au maire indique au CM que le broyeur Agrimaster acquis en sept. 2021 d'un montant de 5280 €, peut être vendu du fait de son immobilisation totale cette année : le seul agent territorial habilité à l'utiliser étant en congé longue maladie. (...) Il a été décidé de proposer un prix de cession de 3 500 €.

L'E.A.R.L du Bruisset a fait une proposition d'achat au prix demandé. (...) Il est demandé aux élus l'autorisation d'encaisser le chèque de 3500 € de l'E.A.R.L du Bruisset.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à vendre en l'état le broyeur Agrimaster pour un prix de cession de 3500 € à l'E.A.R.L du Bruisset.
- d'autoriser l'encaissement du chèque de 3500 €. (...)

### 2) Dons faits a la commune

Le maire rappelle au CM que la commune a récemment reçu plusieurs dons en numéraire et par chèque destinés à soutenir les projets et initiatives locales. Le CM a souhaité se prononcer sur l'acceptation de ces dons. (...)

Après avoir entendu l'exposé des motivations et les avis des membres du CM, il a été décidé :

- d'accepter ces dons, soit un montant total de 194 € (...).
- de remercier chaleureusement tous les donateurs pour leur générosité et leur soutien.

### 3) Projet d'achat de la parcelle A 452

M<sup>me</sup> M. Gineste, adj. au maire demande au CM d'étudier l'achat de la parcelle A 452 d'environ 4000 m<sup>2</sup> en contigu à la parcelle A 488 dont la commune est propriétaire ; car la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur nous a proposé d'en faire l'acquisition, pour un prix encore indéfini.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- d'étudier l'achat de cette parcelle si celle-ci devait être mise en vente.

### 4) Tarification / facturation de la location de la chapelle St-Elzear à l'ass. Les nuits photographiques pour l'expo 2024

M<sup>me</sup> M. Gineste rappelle au CM que la tarification des services publics de la commune a été révisée le 24 juin 2024 ; et qu'il a été alors réévalué le tarif de la location de la chapelle pour l'association des nuits photographiques de Pierrevert pour juillet 2024 ors de son exposition annuelle (...). Elle informe que cette association culturelle rencontre des difficultés financières (déficit en 2023) et propose de soutenir l'association en lui faisant grâce des 300 € de location pour 2024.

Au vu de ces éléments, le CM après délibération & à l'unanimité décide de :

- ne pas facturer la location à l'association des nuits photographiques de Pierrevert l'occupation de la chapelle St-Elzear du 23/07/2024 au 30/07/2024. (...)

### 5) Demande au P<sup>dt</sup> de DLVAgglo d'étudier le rétablissement des estivales

Le Maire rappelle qu'il a été présenté le texte complet des statuts de la Communauté d'Agglomération avec les propositions de modifications qui ont été demandés par le Pdt de DLVAgglo au CM du 09/09/2024 ; et en précise les modifications essentielles : la possibilité de décision de l'intérêt communautaire n'étant plus cadré, le conseil communautaire pourra décider à tout moment qu'un projet relève de l'intérêt communautaire. (...) Il est aussi noté que la compétence supplémentaire de développement culturel est limitée aux actions d'intérêt communautaire : tous les projets culturels seront subordonnés à la décision du conseil communautaire et les financements ne porteront que sur les grands événements.

La programmation « les Estivales » est donc supprimée, alors qu'elle permettait aux villages d'avoir des animations financées par DLVAgglo.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide de :

- s'opposer à cette modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Toutefois, compte-tenu que du coût réduit des Estivales (entre 25000 € et 30000 €), le CM demande le rétablissement de ce festival, structurant pour les villages de l'Intercommunalité, considérant qu'il relève d'un intérêt communautaire. Il est proposé à DLVA de demander des subventions Zone France Ruralité Revitalisation.

Le CM après délibération & à l'unanimité :

- Demande au Pdt de la DLVAgglo d'étudier le rétablissement des Estivales DLVAgglo.

### 6) 2<sup>e</sup> phase - définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

M. G. Guillot rappelle la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant notamment à planifier le déploiement des EnR avec les élus locaux, à mieux mobiliser les espaces déjà artificialisés et à partager la valeur des projets d'EnR avec les territoires qui les accueillent.

(...) M. Guillot informe le CM que les services de la Préfecture propose aux communes d'ajouter des zones d'accélération à celles déjà recensées. Ainsi à l'issue de cette 2<sup>de</sup> phase, M<sup>me</sup> la Sous-Préfète arrêtera les zones d'accélération, ce qui mettra fin au processus de définition et validera nos zones d'accélération. Celles-ci seront versées dans la base nationale où nous pourrions les visualiser.

Il est précisé que la commune de Montfuron ne souhaite pas développer les énergies hydrauliques et éoliennes mais uniquement le photovoltaïque.

Les zones d'accélération déjà proposées à la Préfecture sont :

1. Le projet de parc photovoltaïque du Rocher en cours plus de 5 ans ;
2. Les ombrières sur le parking d'entrée de village (2300 m<sup>2</sup>) dont la surface dépasse 1500 m<sup>2</sup> ;
3. La toiture Sud de la mairie/école.

(...) Le CM après délibération & à l'unanimité décide de :

- Réaffirmer les 3 zones d'implantation déjà proposées.
- Ajouter les zones d'implantation suivantes :
  1. Toitures des particuliers ;
  2. Au sol, sur le talus entre le parking du Tennis, l'entrée du village et la rue de Villemus.

### 7) Renouvellement du CDD de notre agent de remplacement suite à la demande de congé longue maladie de notre agent titulaire indisponible

M<sup>me</sup> M. Gineste, adj fait savoir qu'en l'absence pour raisons médicales, de M. Laurent Olivier, Agent de maîtrise principal, lequel a fait la demande d'un Congé Longue Maladie, il convient de renouveler le CDD de M. Stéphane Hermier à temps non-complet (...) pour une durée de 3 mois soit du 01/01/2025 au 31/03/2025.

Le CM après délib. & à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer le renouvellement du CDD de l'agent de remplacement, du 01/01/2025 au 31/03/2025.
- Inscrit ces dépenses au budget 2025.

### 8) Approbation ou opposition à la demande de Manosque de retrait d'affiliation volontaire au CDG04 et au CCAS

• Délibération portant avis sur la demande de retrait d'affiliation volontaire au CDG 04 de la ville et du CCAS de Manosque. (...)

• La ville de Manosque souhaite procéder au retrait de son affiliation volontaire auprès du centre à compter du 1er janvier 2025. (...)

(...) Il est proposé au Conseil Municipal de faire valoir son opposition à la demande de retrait d'affiliation auprès du Centre de gestion de la commune de Manosque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- de s'opposer à la demande de retrait d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la commune de Manosque à compter du 01/01/2025. (...)

### 9) Contrôle des limites du terrain destine au lotissement et de la propriété de la famille Lieutier - engagement de dépense

Le Maire rappelle que la commune a fait un échange de terrain à surface équivalente avec M. Denis Lieutier Denis, sous acte notarié du 11 avril 2023 auprès de M<sup>e</sup> Saccoccio.

M. Beaumet avait effectué, alors, le bornage de la propriété de M. Lieutier. Il convient de contrôler le bornage et les limites de la commune autour de ces parcelles échangées afin de vérifier que ces dernières ont bien été respectées.

M. Nicolas Solere Géomètre-Expert Foncier, successeur de M. Beaumet nous a transmis sa proposition d'honoraires pour un total de 1440 € TTC et interviendra, sur place, le 13 novembre 2024 à 10h00.

Le CM après délibération décide par 6 voix pour et 2 abs. :

- d'accepter le contrôle du bornage et des limites entre les parcelles n°421 et 424, propriétés de la commune et les parcelles n°422 et 423 (propriété LIEUTIER).
- d'accepter la dépense de 1440 €.

### 10)Présentation synthétique de la nouvelle charte PNRL 2025-2040 avec l'aspect photovoltaïque

Un diaporama concernant les 7 documents piliers de la révision a été projeté. Après cette présentation, le débat a porté sur les projets photovoltaïques, l'habitat en milieu rural, la biodiversité et ses conséquences diverses.

L'extension du périmètre du PNRL des communes situées sur la montagne de LURE a été évoquée et la stratégie de la nouvelle Charte avec 17 enjeux et 18 orientations.

Après cette présentation générale et en résumé, la question de la pertinence de l'adhésion au PNRL a été posée.

Il a été décidé d'élaborer un bilan des actions menées par le PNRL sur la commune relevant sur la période de l'ancienne Charte 2007-2024 et de prévoir une réunion avec la Direction du PNRL et les membres du conseil municipal.

En conclusion : en raison du large questionnement, le conseil municipal n'est pas enclin à valider, à ce jour, la nouvelle charte proposée.

### 11) Projet de facturation aux communes pour les élèves extérieurs à Montfuron

M<sup>me</sup> Gineste propose au CM de définir une contribution financière pour notre commune qui accueille des élèves d'autres communes au titre de l'un des cas dérogatoires prévus à l'article R 212-21.

L'évaluation du coût financier se fait de la façon suivante :

DÉPENSES SUPPORTÉES PAR LA COMMUNE POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE		
	Dépenses 2024	Montants TTC
Électricité	6800 € / 2	4800 €
Eau	270 € / 2 / 3	180 €
Internet	80 € x 12 / 2	480 €
Mobile	2 € x 12	24 €
Réparations informatiques		262 €
Salaires Zora	800 € x 12	9600 €
Salaires Sylvie	527 € x 12	6330 €
Photocopies		535 €
Fournitures scolaires		1021 €
Meubles		222 €
Ménage (368h)	2 h x 184 j x 15 €	5520 €
Subvention	« Classe verte »	1000 €
<b>Total</b>		<b>28574 €</b>
<b>Par élève</b>	28574 / 18 élèves	<b>1587 €</b>

Il est précisé qu'il convient de signer une convention pour cette contribution financière avec les communes où résident ces élèves en début de chaque année scolaire.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- d'accepter le principe de refacturation aux communes, sur la base de 1 500 € par enfant, où résident les élèves extérieurs à Montfuron inscrits à notre école et qui n'ont pas d'école dans leur commune.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette présente décision.
- d'habiliter M. le Maire est à porter ces montants en recettes au budget de la commune.

### 12)Prise en charge des frais du maire pour sa participation au congrès des maires de Paris 2024

Mme M. Gineste expose au CM que le maire se rendra au congrès des maires de France à PARIS du 19 au 21 novembre 2024 ; et demande aux élus d'accepter la prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de repas durant ce séjour.

Le CM après délibération décide par 8 voix pour et 2 abs. :

- d'autoriser le remboursement de ces frais.

Compte-rendu intégral en ligne sur :

[montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/12/CR-29-10-24.pdf](http://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/12/CR-29-10-24.pdf)

### 13)Exonération de taxes foncières professionnelles sur bâtis (TFPB), de contribution financières des entreprises (CFE), d'impôts sur les sociétés du 01/07/2024 au 31/12/2029

Le Maire informe le CM que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'intégralité du département des Alpes-de-Haute-Provence - et donc les 198 communes qui le composent – est classé en zone France Ruralités Revitalisation (FRR).

Ce dispositif remplace et complète les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) qui ne concernaient que 145 communes de notre département. Les exonérations permanentes prévues dans le cadre de cet ancien zonage ZRR n'auront plus cours au 1<sup>er</sup> janvier 2025. (...)

Toute nouvelle entreprise de moins de 11 salariés, créée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029, se verra exonérer totalement. (...)

Le zonage FRR prévoit également des exonérations massives de cotisations sociales pour les entreprises de moins de 50 salariés, rendant l'embauche plus facile dans nos territoires. (...)

Au vu de ces éléments, le conseil municipal (...) prend acte de :

1. Ces exonérations de CFE et de TFPB, qui ne seront pas compensées par l'Etat, doivent être impérativement votées par nos assemblées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.
2. L'exonération totale du versement de la contribution foncière des entreprises (CFE) a été votée le 10 septembre dernier par la DLVAgglo. (...)
3. Ce dispositif s'étend à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le Maire rappelle que seul le CM est décisionnaire concernant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et lui propose de se prononcer sur ce point.

Le CM après délibération décide par 6 voix pour, 1 abstention et 3 contre de :

- voter l'exonération de TFPB (...).

**1) Conseil Départemental du 04 :  
Débroussaillage latéral des RD  
Reillanne – Montfuron - Villemus**

Il est constaté des travaux importants de débroussaillage aux abords de la RD 907 qui ont été faits de Manosque jusqu'à Villemus pour la première fois. Il est prévu la continuité du débroussaillage sur la RD 907 jusqu'à Reillanne passant devant la source du Grand Logis.

À ce propos il en est de même ; il est demandé de débroussailler les abords des voies communales en prévention des feux de forêts. À ce titre, nous allons demander des devis de travaux.

**2) Démonstration de l'utilisation  
du défibrillateur**

1. Reporté au prochain conseil.

**3) Indemnisation liée au retrait/  
gonflement dans le cadre de la  
Reconnaissance de Catastrophe  
Naturelle (moulin et chapelle)**

Le moulin est pris en charge pour des travaux dans le cadre de cette reconnaissance de catastrophe naturelle. Cependant la chapelle S<sup>t</sup> Elzéar est exclue de cette indemnisation.

**4) Budget 2025 : Ponction du fonds de  
précaution – Recettes des collec-  
tivités + Baisse des Fonds Vert**

La contribution à la couverture des déficits publics des collectivités territoriales est évaluée à 5 milliards. Elle concerne seulement 450 collectivités comprenant Métropole, Région, Département, et quelques villes. Il est signalé que l'enveloppe des Fonds Vert sera réduite d'1 milliard.

**5) Compte-rendu réunion AUPA du  
16/10/2024**

La commission s'est réunie avec les responsables d'Étude et d'Atelier Mobilité de l'Agence d'Urbanisme de Pays -Durance (AUPA) et a formulé des propositions d'aménagement de la place et des ruelles du village complétées par celle du Maire.

**6) Compte-rendu de l'Assemblée  
Générale de l'ADMRO4 succinct  
du 27/09/2024**

La résolution finale du Congrès National des Maires Ruraux de France précise :

- Au premier mètre de la démocratie doit servir de base à l'organisation politique ;
- La commune et le département sont un duo d'avenir ;
- Maintenir la pression pour réduire la fracture sanitaire territoriale ;
- La remise en cause de la Loi « NOTRe » de 2015.

**7) Expertise demandée auprès de  
Groupama suite aux dégâts causés  
par la foudre le 08/10/2024**

La foudre du 8 octobre tombée sur un marronnier de place du village qui a fait exploser un projecteur non- alimenté électriquement et aurait endommagé deux véhicules stationnés sous l'arbre, ayant abimé leur circuits électriques et électroniques.

Pour la recherche de responsabilité, nous avons demandé à notre assureur de désigner un expert pour assurer la contradiction entre experts.

**8) Baisse des taxes d'Ordures Ménagères (OM) en 2025**

Dans la presse M. Galtier P<sup>dt</sup> de DLVAgglo, annonce une baisse des taxes d'OM en 2025. Il est remarqué que cette baisse ne doit pas impacter le compte administratif par une augmentation du déficit des OM. En tant que conseiller communautaire, le Maire de Montfuron surveillera ce risque d'aggravation.

**9) Congrès des Maires 04 à Manosque, le 17/10/2024,  
avec la présence de D.Lisnard, P<sup>dt</sup> de l'Association  
des Maires de France (AMF)**

M. Lisnard, P<sup>dt</sup> de l'AMF, a présenté dans son discours de nombreuses propositions de changement concernant entre autres : la simplification des règlements énormes, les problématiques d'inondation résultants en partie du non-entretien des lits, de rivières ou de torrents, la restauration du patrimoine appartenant aux collectivités ainsi que la restauration des routes et des ponts. La problématique du manque de logement, l'accroissement de la pauvreté de la population (notamment à Cannes 21% de la population aurait des revenus inférieurs à 1000 €) sont des sujets qui ont été également exposés.

Les maires espèrent que cette dynamique des paroles se traduisent dans des actions futures et rapides.

M. Muselier s'est étendu sur le développement économique de la Région, sur la sécurité, sur la biodiversité etc. Dans un espace privé, M. Muselier s'est engagé à visiter notre village et celui de S<sup>t</sup> Martin-les-Eaux au printemps prochain.

**10) 6<sup>e</sup> convention annuelle des Maires de la Région PACA,  
le 21/10/2024**

M. Muselier a fait la présentation des Jeux Olympiques d'hiver de 2030 avec les impacts financiers et touristiques pour la Région. L'impact pour le 04 serait de favoriser le déplacement en train de Marseille à Briançon prévu sur 3h30, équivalent à la durée pratiquée en automobile. Également, il est annoncé le développement du transport en commun, comme le train des Pignes, le raccordement entre les stations de Pra Loup et de Val d'Allos, le désenclavement de Digne ainsi que des investissements en montagne pour développer le tourisme d'été. . .

M<sup>me</sup> Vautrin, la ministre du Partenariat avec les Territoires et la Décentralisation dans le gouvernement de Michel Barnier (Son ministère élargie comprend notamment l'ensemble des politiques territoriales) a assuré son soutien financier et nous a affirmé que le 1<sup>er</sup> Ministre avait signé le lancement du projet des Jeux Olympiques d'hiver 2030.

**11) Points sur les emplacements de collecte  
d'Apport Volontaire (PAV)**

Le PAV du chemin de Mériton n'est toujours pas solutionné. Une prochaine réunion, en décembre, est prévue.

**12) Nouvelle procédure contentieuse de l'Ass. Montfuron  
Avenir en date du 16/09/2024 et du 23/09/2024**

M. le Maire explique que la commune a reçu un mémoire complémentaire, en plus de la requête, le 23/09/2024 avec 108 pièces à étudier. Nous avons donc un gros travail et un coût du contentieux non négligeable. Le Maire rappelle que, sans ce lotissement, nous craignons la disparition de l'école et de la vie du village avec son vieillissement de la population actuelle.

**13) Questions diverses**

Il a été discuté de chasseurs qui chassent trop près des habitations et qui sont extérieurs de l'Ass. de chasse « La Montfuronnaise ».

Des dates pour la commission finance seront proposées ultérieurement.

**1) Cession du tracteur,  
bien mobilier, à titre onereux et  
autorisation de son encaissement**

M. Fischer rappelle aux élus qu'il lui a été donné lors du CM du 02/09/2020 la délégation de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

Il convient de délibérer, ce soir, concernant la cession du tracteur New Holland T4 75S, bien mobilier, à titre onéreux, acquis en janvier 2022 pour un montant de 45600 € TTC, avec récupération de la TVA en 2024, du fait de son absence utilisation depuis décembre 2023. Le seul agent technique habilité à utiliser cet engin agricole étant en congé longue maladie. (...) Il a été décidé de proposer un prix de cession de 36000 €.

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boubay, domiciliée à Ventiseri en Corse, exploitante agricole (...) a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé. (...)

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- d'autoriser la vente du tracteur pour 36000 € à M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boubay, exploitante agricole (Siret N°88403526200010).
- d'autoriser l'encaissement de la somme de 36000 €
- d'autoriser M. le Maire et/ou Gérard GUILLOT, adj. à en signer tous les documents relatifs et à faire toutes les démarches correspondantes.



Compte-rendu intégral en ligne  
sur : [montfuron.dlva.fr/wp-content/  
uploads/sites/9/2024/12/  
CR-28-11-24.pdf](https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/12/CR-28-11-24.pdf)

**1) Dotation de soutien aux communes et participation financière des communes aux actions portées par le PNRL**

M. le Maire expose que dans le cadre de la politique de soutien aux aménités rurales, l'Etat a versé à la commune de Montfuron une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) d'un montant de 9501 € pour l'année 2024 ; alors qu'en 2023 nous n'avions perçu que 3000 €.

Dotation 2023	Dotation 2024	Évolution en chiffres	Évolution en %	Participation sollicitée
3000 €	9501 €	+ 6501 €	+ 217 %	1900 €

Lors du Comité Syndical du 24/09, une délibération a été adoptée afin que les communes adhérentes au PNRL lui reversent 20% de la dotation perçue ; il est donc proposé que la commune de Montfuron reverse au PNRL 1900 € afin de participer au financement d'actions menées par le Parc. (...)

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- de ne pas reverser au PNRL 1900 €.

**2) adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance souscrit avec RELYENS par le CDG04 et montant de la participation financière mensuelle pour les agents / adhérents**

Le Maire informe le CM que le CA du centre de gestion a décidé de conclure, pour les collectivités territoriales et afin de couvrir pour leurs agents pour le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès), au titre de la protection sociale complémentaire, une convention de participation auprès de RELYENS MUTUAL INSURANCE, pour 6 ans.

Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030 (montant minimal obligatoire de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n° 2022-581).

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- D'adhérer, pour les risques prévoyance pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, au contrat collectif d'assurance souscrit avec le groupe RELYENS par le CDG04 (...).
- D'inscrire au budget une participation mensuelle brute de 15 € par agent/adhérent.

**3) Avis sur la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)**

M. Sylvain D'apuzzo informe le CM qu'il y a lieu d'adopter la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon.

Les modifications (mineures) sont les suivantes (... / Cf. *Compte-rendu intégral en ligne*).

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- D'accepter la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du PNRL.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**4) Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - DLVAgglo**

(...) Considérant que la CLECT DLVA s'est réunie le mercredi 25 septembre 2025 pour :

- Prendre acte de la révision libre de l'AC de Manosque (...) relative au retour de gestion à la commune de « Muzik à Manosque » et à l'abandon d'actions de maîtrise de l'énergie » par DLVA.

- Proposer qu'une révision libre soit engagée par DLVAgglo sur le même objet (...) avec les communes de Pierrevert, Villeneuve, et Volx.

- Proposer qu'une révision libre soit engagée par DLVAgglo avec la commune de de Manosque suite à transfert de gestion du périscolaire EI PACA.

- Proposer qu'une révision libre soit engagée par DLVAgglo avec l'ensemble des communes-membres en vue d'un recalcul des retenues sur AC relatives aux investissements GEPU, aux investissements Eclairage public, ainsi qu'à la provision pour investissement de 3.5 %.

- Évaluer les charges à restituer aux communes, relatives aux équipements culturels et subventions, dans le cadre de la modification de la compétence « création, gestion et animation de projets ou d'actions de développement culturel d'intérêt communautaire » et de la redéfinition de l'intérêt communautaire.

(...) Considérant que ce point de l'ordre du jour ayant donné lieu à évaluation a reçu un avis favorable de la CLECT, à l'unanimité moins une voix et deux abstentions.

Le CM après délibération & à l'unanimité :

- Décide d'approuver le contenu du rapport de la CLECT du 25 septembre 2024.

- Prend acte des avis de la CLECT en ce qui concerne les autres points du rapport, qui seront réglés par délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC et par délibération conjointe des communes intéressées, à la majorité simple, sur ce même montant.

**5) Adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du CDG05**

Le Maire rappelle au CM que AGEDI notre éditeur logiciels métiers nous a informé la résiliation de la mutualisation du service de DPO au 31 décembre 2024. Quant au CDG 04, ils nous ont informé d'une convention avec le CDG 05 pour cette mutualisation.(...)

Le CM ayant pris connaissance du dossier et après délibération, à l'unanimité décide :

- D'approuver la désignation du CDG05 comme délégué à la protection des données et d'en approuver la convention d'adhésion.
- D'autoriser le maire à signer la convention et tous documents nécessaires.

**6) Accord de principe pour la cession à titre onéreux, de l'épareuse / délégation donnée au maire pour réaliser la vente**

M. Guillot, adj. (... informe) le CM qu'il convient de délibérer sur l'accord de principe pour la cession de l'épareuse acquise en 2022 pour un montant de 14760 € TTC du fait de son absence d'utilisation depuis décembre 2023. Le seul agent technique habilité à utiliser cet engin agricole étant en congé longue maladie.

Après vérification des prix sur le marché, il est proposé une fourchette de prix entre 8000 € à 10000 €.

Le CM après délibération & à l'unanimité :

- Autorise le maire à vendre, en l'état, l'épareuse pour un prix entre 8000 et 10000 €, lorsque l'opportunité se présentera
- Autorise le maire et/ou M. Gérard Guillot à signer tous les documents et à faire toutes les démarches relatives à la cession du véhicule.

**7) Lutte contre l'ambrosie - désignation d'un référent**

M. Guillot, adj. expose au CM que la prolifération des espèces d'ambrosie exotiques envahissantes sont nuisibles à la santé humaine et imposent une obligation de prévention et de destruction ; et la création d'un comité de coordination départementale afin de prévenir et lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse, l'ambrosie à épis lisses et l'ambrosie trifide, reposant sur la mise en place d'un réseau de référents.

Nous devons désigner un ou ps référents territoriaux, qui peuvent être des élus, des agents territoriaux ou des bénévoles, lesquels pourront échanger et intervenir en collaboration avec les référents milieu.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide de :

- *designer Gérard Guillot, comme référent territorial avec pour mission de repérer la présence d'ambrosie, de participer à la surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte à mettre en œuvre. (...)*

### 8) Régie de recettes produits divers

Le Maire informe le CM qu'il convient d'ajouter un produit aux encaissements de la Régie Recette créée le 09 septembre 2008.

Il s'agit de modifier l'article 4 comme suit :

La régie encaisse les produits suivants :	
•	Photocopies
•	Fax
•	Location chapelle
•	Timbres postes
•	Repas fête votive
•	Don(s) (en numéraire)

Après l'exposé des motivations et les avis des membres du CM, il a été décidé, à l'unanimité :

- *D'accepter cette modification de l'article 4.*

### 9) Appel à dire «Non aux exécutions en Iran» du comité des maires de France

Le Maire expose au CM que l'initiative lancée en novembre 2024 par le Comité des Maires de France a obtenu le soutien de 654 maires de toute la France appelant à dire « NON aux exécutions en Iran ».

Cet appel a déjà retenu l'attention de médias nationaux (...); l'objectif est d'atteindre 1 000 signatures. L'urgence de cette mobilisation est claire : plus de 870 exécutions auraient eu lieu en Iran en 2024.

Le CM après délibération & à l'unanimité décide de :

- *Soutenir cet appel et à dire « non aux exécutions en Iran »*
- *Autoriser m. le maire à signer tout document relatif à cette décision*

### 10) Modification délibérative de charges du personnel.

(Cf. *Compte-rendu intégral en ligne*).

Le CM après délibération & à l'unanimité décide :

- *D'accepter cette modification de charges de personnel.*

Compte-rendu intégral en ligne sur :

[montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/12/CR-12-12-24.pdf](http://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2024/12/CR-12-12-24.pdf)

## INFOS DIVERSES CM DU 12 / 12 / 2024

### 1) Démonstration défibrillateur

Reporté au prochain CM.

### 2) Synthèse /106° Congrès des Maires

M. le Maire présente les deux discours de M. Barnier, ex-premier ministre, et celui de M. Lisnard David : volonté de maintenir les communes, premier socle de la proximité ; « *Les communes étant une petite République dans la République ; sans commune il n'y a pas de Nation et sans commune il n'y a pas d'État* ».

### 3) Étude : Modification du GR04

Le sentier itinéraire du GR4 débouchant sur le D907, représentant un danger : Le tracé sera donc modifié pour assurer la sécurité des randonneurs.

### 4) Panneaux d'entrée et de sortie du village volés / Mail du Syndicat des Jeunes Agriculteurs 04

Ils nous seront rendus avant Noël.

### 5) Compte-rendu réunion Sde04

Cf. diaporama du SDE04 et CR en ligne.

### 6) Comité Syndical PNRL du 26.11.24

Cf. CR en ligne.

### 7) Désaffiliation de la Ville de Manosque du CDG04

Lors du dernier CA du CDG04, M. le Maire, administrateur, a appris que M. Galtier, Maire de Manosque et P<sup>dt</sup> de la DLVAgglo, avait rédigé une lettre s'engageant à confirmer qu'en 2018, la ville de Manosque comprenait 350 fonctionnaires à temps plein. Il convient de préciser qu'il n'a jamais pu prouver par les bulletins de salaires ou autres moyens d'investigation ce chiffre. Le CA du CDG04 a décidé d'approuver cette désaffiliation avec seulement deux abstentions. Cette décision impliquera une baisse de recette de 180 000 €/an. Il a été demandé de trouver une solution dérogatoire pour maintenir la gestion du CCAS au CDG04. Mais aucune décision pour l'heure n'a été prise à ce sujet.

### 8) CR/réunion « Personnes Publiques Associées » du 28.11.2024 Projet Parc Photovoltaïque / Mise en compatibilité du PLU

Suite à la discussion et aux échanges, il est selon les dires des intervenants de l'administration qu'il est impossible de prévoir la réalisation de ce Parc Photovoltaïque à vocation agricole.

Rappel des diverses contraintes :

1. Zone de biosphère ;
2. Les atteintes à la biodiversité ;
3. L'obligation légales de débroussailler à proximité de l'ilot de sénescence qui ne peut être déplacé ;
4. Présence d'une zone humide ;

5. Utilisation de terres agricoles pour la mise en place de panneaux (la présentation de compensation de 6 hectares de friches remise en état dans le domaine de Mériton) ;

6. Incompatibilité avec le PADD et le SCOT ;

7. Les surfaces de ce Parc seraient comprises dans le ZAN ;

8. L'acheminement électrique non résolu ; Absence de réponse d'ENEDIS.

Nous constatons avec regret que chaque rencontre avec « les Personnes Publiques Associées » est comparable à un tribunal à charge.

### 9) Compte-rendu du rendez-vous avec l'expert dans le cadre de CAT NAT – Moulin à vent

L'experte reçue mardi 3/12, mandatée par l'assurance pour les dégâts occasionnés au Moulin à vent par la sécheresse (CAT NAT) ; a pu constater l'effet de gîte et de fissures. Les sondages du sol, permettent de constater que la roche est présente environ à 1 m sous les fondations du moulin. L'experte proposera sans doute d'injecter du béton entre les fondations et la roche.

### 10) New Deal – Antenne Relais Mobile

Dans le cadre de la couverture des zones blanches pour les mobiles téléphoniques, deux nouveaux emplacements agréés par l'ABF vont faire l'objet des études techniques en janvier 2025.

### 11) Commission : Finances et Culture prévues en fin d'année

Les dates seront finalement fixées en début d'année 2025

### 12) Réunion Ordures Ménagères (OM) fixée le 18/12/2024

M. Yabi, délégué responsable des composteurs partagés fera un rapport.

### 13) Questions diverses

a) M. YABI informe que la Conférence Intercommunale du Logement du CIL (Carnet d'Informations du Logement) s'est tenue le 5/12/2024 : les critères d'obtention d'un logement social ont été définis. Le CR de cette réunion sera à la disposition des élus.

b) La réunion avec le P<sup>dt</sup> DLVAgglo, M. Galtier, du 9/12/2024 prévue à 16h a été annulée le jour même à 11h.

c) Nous sommes dans l'attente du rapport de l'AUPA.

d) Un guide de formations des élus élaboré par l'Association des Maires de France est mis à disposition de ceux qui seraient intéressés.

e) En anticipation des fêtes de fin d'année, M. le Maire nous a convié à partager une collation apéritive.

# AU FIL DES SAISONS

## LE PUNCH DE NOËL AUX POIRES DU JARDIN

### RECETTE

#### Ingrédients:

- 2 poires du jardin tranchées finement.
- 2 citrons de Menton {un tranché, un pour le jus}.
- 1 cuillère à café d'épices {cannelle, gingembre, muscade...}.
- 2 cuillères à soupe de sucre en poudre.
- 400 ml de jus de raisin blanc.
- 275 ml de boisson pétillante au gingembre {Ginger Ale}.
- 500 ml d'eau pétillante.
- 1 poignée de graine de grenade.
- Quelques brins de romarin.

#### Préparation :

Faire infuser une heure au moins : poire, sucre, rondelles de citron, épices...

Puis mélanger avec les liquides et une belle louche de glaçons.  
Ajouter in fine les branches de romarin.

**Joyeux Noel !**

**Sophie BARTHÉLÉMY /**  
# Conseillère municipale #



## CRECHE DE MONTFURON

### Horaires de visite.

Dans le cadre de la **Ronde des crèches**, notre crèche de Noël sera ouverte **les samedis & dimanches après-midi de 14h30 à 17h, du 7 décembre au 12 janvier**, ainsi qu'aux dates suivantes : **lundi 23, jeudi 26, vendredi 27 & lundi 30 décembre, vendredi 3 janvier.**

En outre la paroisse catholique du Largue a procédé à la **bénédiction** de notre crèche villageoise **le lundi 2 décembre.**

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS BLOQUÉ JUSQU'AU 31 MARS 2024.

Pour protéger les locataires de l'inflation, le dispositif de plafonnement des loyers limite la hausse de l'indice à 3,5 % (hors outre-mer et Corse).

La mesure prendra fin au 31 mars 2024. Pour rappel l'IRL est calculé par l'INSEE pour tenir compte du coup de la vie. Il se fonde sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac et loyers sur les 12 derniers mois. L'augmentation concerne les contrats de location nues ou meublées prévoyant une indexation du loyer sur l'IRL.

La méthode de calcul est la suivante : ancien loyer x (IRL du trimestre / IRL du même trimestre l'année précédente) = nouveau loyer.

En absence de clause d'indexation, le montant du loyer reste constant jusqu'à la fin du bail.

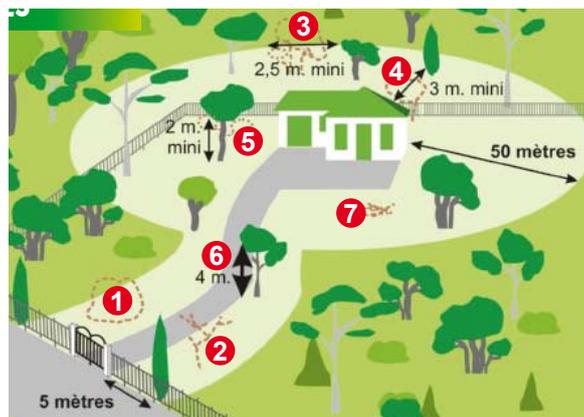
**Par ailleurs, il n'est plus possible d'augmenter les loyers des locations classées F ou G** par le diagnostic de performance énergétique, depuis le 24 août 2022.

Loi n°2023-568 du 7 juillet 2023.



## DÉBROUSSAILLEMENT, OBLIGATIONS RENFORCÉES.

**Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de terrain, en zone rurale, comme urbaine.**



Un décret vient de renforcer les sanctions en cas de non-respect de cette obligation, **l'infraction étant désormais punie par une amende pouvant atteindre 1500 €, contre 750 € auparavant.**

Par ailleurs, lorsqu'un propriétaire autorise son voisin à procéder au débroussaillage sur son terrain, cette autorisation est réputée donnée pour trois ans et peut être retiré à tout moment.

Décret n°2023-706, 1<sup>er</sup> août 2023.

# VIE COMMUNALE.

## CONGRÈS DES MAIRES DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2024.

### RÉSUMÉ DU DISCOURS DE M<sup>ME</sup> FRANÇOISE GATEL, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE LA RURALITÉ, DES COMMUNES ET DE L'ARTISANAT.

Les conseillers et les maires, sentinelles de la république et maillons de la démocratie locale sont les premiers serviteurs de leurs citoyens.

Les communes, favorisant les liens sociaux, sont reconnues comme indispensables. C'est pourquoi pour leur avenir et pour susciter **un choc de l'engagement**, des études sont en cours :

- Préparation d'une loi créant le **statut de l'élu local** pour améliorer les conditions d'exercice et de pouvoirs.
- Évolution, expérimentation et **simplification des normes**, des règles, **fin de l'inflation des lois et décrets**, des codes qui épuisent, ralentissent et parfois empêchent les projets investissements.
- Maintien du Fond Vert, de la DETR, **recentrées sur les communes** et non fusion au sein d'une dotation unique d'investissement qui favoriserait l'urbain.
- Création d'une **agence nationale (encore une !)** de la **rénovation rurale**, en faveur de l'urbanisme villageois et du patrimoine, intégrant de l'ingénierie et des moyens financiers.

Un plan Marshall est attendu par les maires, sur le plan économique, financier, social et environnemental.

Il est rappelé par le ministre que **les communes ne sont pas responsables du déficit public** ni de l'endettement colossal de l'État (*les maires respectent l'obligation de présenter des budgets en équilibre*).

L'esprit bâtisseur des maires demeure et ces élus sont les premiers investisseurs publics de France, injectant plus de 50 milliards dans l'Économie.

Enfin, **vouloir aménager les territoires de France, cela suppose une décentralisation réelle des pouvoirs**, une pratique contrôlée des régions par l'État dans la recherche d'un équilibre harmonieux de développement de chaque département.

Pierre FISCHER /  
# Maire de montfuron #

## HOMMAGE

Montfuron a perdu au début de l'été l'une des ses personnalités les plus marquantes et sympathiques. Elle nous manquait déjà beaucoup - *son grand age et sa santé ne lui permettant plus de séjourner au village* ; nous la regrettons désormais avec tristesse.



### Charlotte MARTIN

C'était une femme enjouée, toujours de bonne humeur, aux relations humaines aisées.

D'origine italienne, mais profondément marseillaise et amoureuse de Montfuron, elle avait toujours des mots pour rire, amusante, pleine d'humour.

Au-delà de l'amour des siens et en particulier de son fils Jean-Paul, sa passion c'était la cuisine. Très talentueuse dans la préparation des plats, elle aimait promener dans la nature et ramasser les cacalaus (escargots).

Elle avait le secret et la patience d'apprêter les escargots, à la provençale et à sa manière... C'était un délice !

Née à Marseille le 10 février 1929, Charlotte nous a quitté le 16 juin 2024 à l'âge de 95 ans et repose dans le cimetière de Montfuron.

De nombreuses personnes l'ont accompagnée jusqu'à sa dernière demeure et pour lui rendre hommage, j'ai élaboré un discours d'adieu. Puis, nous nous sommes réunis chez Jean-Paul, offrant une collation très cordiale en quête de soutien et de souvenirs partagés.

Au nom du conseil municipal et moi-même, nous exprimons nos profondes et sincères condoléances.

Pierre FISCHER /  
# Maire de montfuron #

## NEW DEAL ÉNIÈME ÉPISODE

**Antenne pour le téléphone mobile dans les zones blanches de Montfuron :** les emplacements pressentis cet été ont été retoqués par le PNRL ou par l'ABF.



Deux autres emplacements sont à l'étude et ils ont déjà l'accord de l'ABF.

Nous aurons les réponses des études techniques en janvier.

Gérard GUILLOT /  
# 2<sup>e</sup> adjoint #

# NUMEROS UTILES :

## Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.

Gendarmerie : 17.

04 92 72 00 48.

Préfecture : 04 92 36 72 00.

Urbanisme/Demandes dématérialisées : [dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva](http://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva)

## Urgences et Santé

Pompiers : 18.

SAMU : 15.

Médecin de garde : 118 500.

Pharmacie de garde : 3237.

Sage-femme libérale : 07 49 14 67 48  
(M<sup>me</sup> Alexandra Cabiran, 8 Av. J. Gineste)

## Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

## Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

# COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

## Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !  
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).  
Tél. : 04.92.77.75.32.



## « Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).  
Tél. : 04.92.76.45.10.

## Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.  
Tél. : 06 60 94 24 13.



## « Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.  
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.  
Tél. : 06 86 79 15 04.

## « Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.  
Tél. : 06.49.84.29.76.



## « Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.  
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.  
Tél. : 06.19.34.53.62.

## « André Faivre ».

Sculpteur sur bois. « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».  
Tél. : 06.70.13.61.54.



## « L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.  
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

## « Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile d'olive bio  
Tél. : 06.20.50.63.46  
Web : [lemoulinidesgranges.wordpress.com](http://lemoulinidesgranges.wordpress.com)



## « Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.  
Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-philos à lampe...  
Tél. : 06.49.64.51.16



## « Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...) - Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 18h.  
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53



## « Vente de viande d'agneau ».

Vente directe Producteur  
Contacter M. Olivier Renoult, Éleveur-Producteur.  
Tél. : 06 73 87 27 14



**Cadeaux de Noël**  
L'ASSOCIATION MANOSQUAINE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET NATURELLES vous propose un choix de ses publications.

- Les années révolutionnaires. 85 pages. 14 €.
- La vente des biens nationaux. 240 pages. 15 €.
- L'école et nos illustres. 360 pages. 30 €.
- Les souvenirs de Lazaire Nègre, bilingue. 245 p., 5 €.
- Raoul Battarel, Guerre de 14. 232 pages. 19 €.
- Les armistices de Manosque. 23 pages. 5 €.
- Le théâtre amateur à Manosque. 60 pages. 10 €.
- Manosque 1200-1789. 75 pages. 15 €.
- Le collège de Manosque 1965-1992. 71 pages. 10 €.
- H. de Manosque, Abbé Féraud. 608 pages. 29 €.
- Rare. Manosque et ses sculptures. 52 pages. 10 €.
- Mémorial des hommes illustres. 108 pages. 15 €.

Contact : 06 24 83 77 64 qui vous fera la livraison.  
Mercredi / Samedi 10 h - 12 h - 23h, rue René Char - Manosque

# JOYEUX NOËL & BONNE ANNÉE !